



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT MUR DE SOUTÈNEMENT

### SECTION 1 - IDENTIFICATION

LOCALISATION DES TRAVAUX		
Adresse :		N° de lot (facultatif) :
		Code postal :
DEMANDEUR :		
Nom :		
Adresse :		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		
PROPRIÉTAIRE : <input type="checkbox"/> IDEM QUE DEMANDEUR		
Nom :		
Adresse :		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		
ENTREPRENEUR : <input type="checkbox"/> IDEM QUE PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> IDEM QUE DEMANDEUR		
Nom de l'entreprise :		
Adresse :		Code postal :
Téléphone :		Autre :
N° de la licence RBQ :		

### SECTION 2 – LOCALISATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT

Cour avant

Cour latérale

Cour arrière

### SECTION 3 – SÉLECTIONNER LE TYPE DE MATÉRIAU CONSTITUANT LE MUR

Maçonnerie :	<input type="checkbox"/> Pierre <input type="checkbox"/> Granit <input type="checkbox"/> Brique
Blocs de remblai :	<input type="checkbox"/> À nervures <input type="checkbox"/> À rainures <input type="checkbox"/> À motifs architecturaux
Béton coulé sur place et fini au jet de sable :	<input type="checkbox"/>
Bois traité contre le pourrissement et contre les intempéries et poutres de pruche ou de cèdre :	<input type="checkbox"/>
Hauteur du mur :	
Longueur du mur :	
Distance du mur avec l'emprise de rue (si applicable) :	
<small>Note : L'emprise de rue signifie la limite de votre propriété et celle de la municipalité, soit la borne de votre terrain.</small>	

## SECTION 4 – NORMES RÉGLEMENTAIRES

**Veillez prendre connaissance des normes réglementaires suivantes :**

Une bande de protection d'une largeur de 2,0 mètres à partir du sommet du mur devra rester libre de charges importantes telles qu'une piscine, un bâtiment sur fondation constituée d'une dalle ou de murs de béton, un stationnement de véhicules lourds, etc.

Au-delà de la hauteur maximale permise, un mur de soutènement peut être prolongé par un talus à condition que l'angle que fait le talus par rapport à l'horizontale soit égal ou inférieur à 30° (7 : 12) en tout point.

Un même segment continu de mur de soutènement ne peut traverser une limite de propriété. À la jonction de deux murs ou plus, une membrane géotextile doit être installée de sorte à empêcher toutes particules de s'échapper par le joint.

Tout mur de soutènement doit être érigé de façon à résister à une poussée latérale du sol ou à l'action répétée du gel et du dégel.

Le mur doit être entièrement aménagé à l'intérieur des limites de votre propriété.

**J'affirme que je me conformerai aux normes réglementaires prescrites :**                      oui

## SECTION 5 – PLAN DE LOCALISATION

Votre demande de permis doit obligatoirement être accompagnée d'un plan de localisation du mur.

Veillez utiliser une copie du certificat de localisation de votre propriété ou produire un plan à l'échelle.

**Important :** Tous les ouvrages (remise, garage, piscine, espace de stationnement) situés à moins de 10 mètres de votre mur de soutènement doivent être indiqués sur le plan.

Les ouvrages illustrés sur le plan doivent être ceux que l'on retrouve sur le terrain situé en haut du mur de soutènement.

## SECTION 6 – DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU DEMANDEUR

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets. Je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur. Je sais que l'émission d'un permis peut prendre jusqu'à trente (30) jours. Je sais également que je dois attendre l'émission du permis avant d'entreprendre les travaux et que si je débute les travaux avant, ce sera à mes risques.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

Veillez déposer votre demande de permis au bureau municipal ou au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce situé au 268, rue d'Assise, bureau 103, à Vallée-Jonction G0S 3J0, ou en copie numérisée à l'adresse suivante : [dannyboutin@nouvellebeauce.com](mailto:dannyboutin@nouvellebeauce.com).

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter monsieur Danny Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418-387-3444, poste 4115, ou par courriel.